

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 14 DÉCEMBRE 2006**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 14 décembre 2006

Aujourd'hui, à dix-neuf heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 27 Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- n^o 29 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
- n^o 32 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique
- n^o 34 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives
- n^o 40 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail
- n^o 43 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale
- n^o 44 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite

- n^o 48 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances
- n^o 50 Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
- n^o 51 Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives
- n^o 53 Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives
- n^o 55 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n^o 200 Loi concernant la Ville de Québec
- n^o 206 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale
- n^o 207 Loi concernant la Copropriété Le Parc
- n^o 208 Loi concernant la transformation de Sherbrooke-Vie, société de secours mutuels
- n^o 209 Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat
- n^o 211 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University
- n^o 212 Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence
- n^o 213 Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal
- n^o 214 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval
- n^o 215 Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.